



Tencin 2020



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N° 5

JUILLET 2022

LE MOT DU MAIRE



Au moment où nous tombons les masques et jetons aux oubliettes le passe vaccinal sans avoir pour autant la certitude d'être débarrassé de cette épidémie, nous voilà confrontés à un conflit majeur provoqué par l'attaque brutale de l'UKRAINE par V. POUTINE avec son cortège d'images horribles. Mes pensées sont tournées vers le peuple ukrainien et je remercie l'ensemble des Tencinois dont la mobilisation à hauteur des immenses besoins de ceux qui sont bombardés, déplacés fait chaud au cœur

Espérons que les sanctions prises à l'encontre de ce dictateur et de son entourage et les aides apportées à ce peuple courageux leur permettra de résister à l'envahisseur et de trouver une issue rapide à ce conflit.

François Stefani



Vie pratique

Halte au bruit

Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés pour les particuliers que du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h uniquement. En ce qui concerne les bruits dus aux travaux de chantiers publics, les horaires sont les suivants de 7h à 20h du lundi au samedi inclus et interdits le dimanche et jours fériés. Les contrevenants encourent une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros (article R1337-6 du Code de la santé publique). De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts



En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Cette pollution réduit notre espérance de vie.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.

Quels sont les risques ?

Le brûlage des déchets verts à l'air libre entraîne une pollution importante, mais aussi un risque d'incendie. Sans compter qu'il n'est pas certain que vos voisins apprécient la fumée et les odeurs qui s'en dégagent...

Comment savoir si mes déchets sont concernés ?

Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes font partie de ce qu'on appelle les déchets verts.

Si je ne peux pas les brûler, comment me débarrasser de mes déchets verts ?

Vous pouvez apporter vos déchets verts en déchèterie, mais également en faire un compost, et valoriser ainsi vos déchets organiques de jardin et de cuisine.

Suis-je vraiment concerné ? Et qu'est-ce que je risque ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée ; en cas de non-respect de l'interdiction, risque d'une amende de 450 €.



Entretien des haies: une obligation à respecter

Propriétaires et locataires doivent respecter certaines règles d'entretien de leurs haies séparatives. (Selon les articles 671 et 672 du Code civil et l'article R116-2 du code de la voirie routière).

Rappel de la réglementation en vigueur :

De manière générale, vos haies doivent être entretenues tout au long de l'année, à la hauteur maximale autorisée.

Elles doivent être plantées à au moins 50 cm de la limite séparative du jardin du voisin ou de la voirie et ne doivent jamais dépasser 2 mètres de haut, quelle que soit la période de l'année. C'est au propriétaire (au locataire le cas échéant) de s'occuper de la taille, sur toutes les faces, y compris chez le voisin, avec son accord. Toutes les plantations de plus de 2 mètres de haut doivent obligatoirement être plantées à plus de 2 mètres de la limite séparative. Autre obligation : Elles ne doivent pas empiéter sur le domaine public (trottoirs, pistes cyclables, voirie).

En cas de non-respect de cette règle, les contrevenants, après avertissement et mise en demeure d'exécuter les travaux, peuvent se voir infliger une amende de 5^e classe.

Les règles valables pour les haies s'appliquent aussi aux arbres et arbustes plantés en bordure.

Si la distance minimale n'est pas respectée et que les arbres dépassent la hauteur autorisée, vous pouvez demander à votre voisin de les éteindre.

Si les branches sont trop longues, dépassent la limite séparative et surplombent votre terrain, là aussi vous pouvez demander à votre voisin qu'il les coupe (mais ne pouvez pas le faire vous-même). Si ces branches portent des fruits, vous n'avez pas le droit de les cueillir, mais pouvez par contre les ramasser lorsqu'ils sont tombés à terre.



Communication

Pour vous tenir informé des actualités de la commune, il existe en plus du site Internet www.tencin.fr, l'application POLITEIA France, entièrement gratuite qui en plus de délivrer des notifications sur les actualités de la commune, permet entre autres de faire remonter des anomalies, être alerté en cas de risque...

Une page FACEBOOK vous permettra de suivre également les actualités de la commune.

N'hésitez pas à vous connecter!

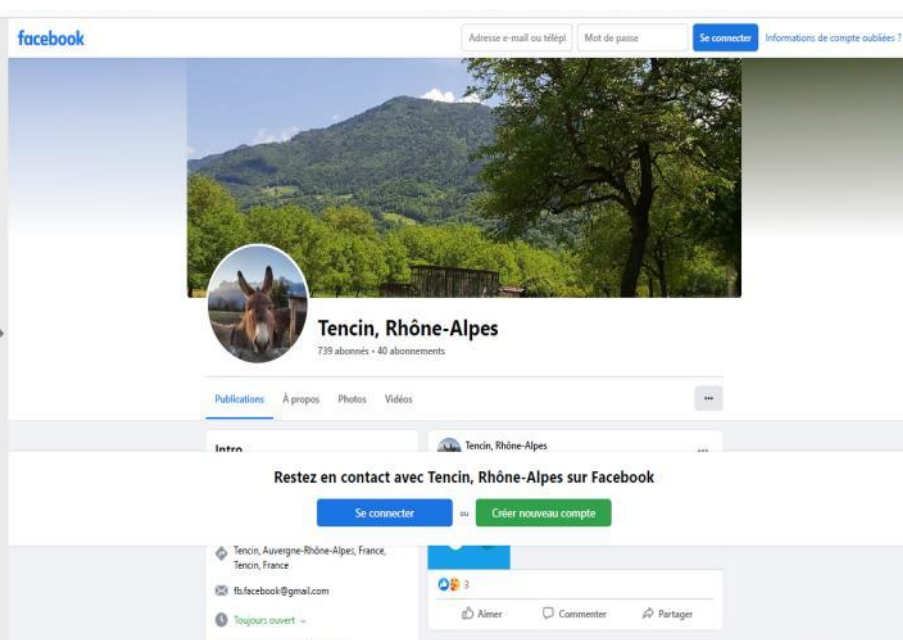


Téléchargez l'application mobile "POLITEIA FRANCE" et inscrivez-vous.

- Soyez alerté en cas de risque
- Signalez une anomalie
- Recevez les actualités
- Participez à un sondage
- Echangez sur un sujet/projet

GRATUIT
Offert par votre Mairie

Disponible sur  



facebook

Adresse e-mail ou téléphone Mot de passe Se connecter Informations de compte oubliées ?

Tencin, Rhône-Alpes
739 abonnés • 40 abonnements

Publications À propos Photos Vidéos

Intra

Restez en contact avec Tencin, Rhône-Alpes sur Facebook

Se connecter ou Créer nouveau compte

Tencin, Auvergne-Rhône-Alpes, France, Tencin, France

fb.facebook@gmail.com

Toujours ouvert

Aimer Commenter Partager

Vie pratique

Mobilités : les Tencinois menacés d'être privés de leur ligne de car T86 (Allevard-Grenoble)

Le récent incendie du pont reliant Brignoud à Crolles a fortement impacté les mobilités en Nord-Grésivaudan. Le principal impact pour les Tencinois réside dans le détournement routier imposé, par Lancey ou par La Terrasse, augmentant significativement les temps de trajet en voiture.

Tencin ne disposant pas de halte ferroviaire, de nombreux Tencinois se rendent en bas Grésivaudan via la ligne T86 (l'ancienne 6200), qui relie la gare de Grenoble à Allevard, en passant par Goncelin, Tencin, La Pierre, Champalud, Montbonnot Pré de l'Eau et Grenoble.

Cette ligne, qui roule tous les jours de la semaine, permet de se rendre à Grenoble le matin à 3 horaires : 6h30, 7h05 et 7h45, et de rentrer le soir à 4 horaires : 16h35, 17h35, 18h35 et 19h20. À titre d'exemple, le créneau de 6h30 le matin permet de rallier la place Victor Hugo en 27 minutes en temps normal, ce qui permet aux Tencinois **d'allier trajet rapide et écologique**.

Depuis l'incendie, les créneaux « rapides » ont été légèrement impactés par le contournement par Lancey : perte de 7 minutes. Les créneaux plus longs, aux horaires de forte circulation, ont été plus impactés, de façon assez mécanique.

Nous avons été interpellés récemment pour signer une pétition mise en ligne (www.change.org/bust86-alleverd) demandant à réduire le temps de trajet du car T86 en rejoignant Grenoble par l'autoroute à partir de Goncelin, ne desservant donc plus les communes de Tencin, La Pierre et Champ-Près-Froges. En effet depuis avril 2022, date de l'incendie du pont à Brignoud, les passagers sont à bout et cherchent des alternatives.

Si nous comprenons le souhait des passagers en amont de Goncelin (Allevard, Crêts en Belledonne) de voir leur temps de trajet diminuer, il en va de même de nos concitoyens Tencinois. En effet, le surcroît de temps passé à bord **augmente de façon identique** pour les Tencinois et les habitants de communes en amont, car les ralentissements et blocages se situent tous en aval de Tencin, au niveau de Villard-Bonnot.

Si la décision devait être prise par la Région de ne plus faire passer le T86 par Tencin, les usagers Tencinois devraient soit prendre leur voiture pour rejoindre le T86 à Goncelin ou une gare SNCF, soit se rabattre sur le X02 qui passe à Tencin, mais uniquement en semaine, à des horaires moins fréquents, et avec un tracé impliquant plus d'arrêts, donc avec une durée de trajet significativement augmentée.

Si le statu quo ne peut être maintenu, plusieurs solutions pourraient être envisagées, que nous allons défendre auprès des décideurs. Nous allons de demander par exemple que :

Le T86 maintienne son trajet actuel aux heures creuses du matin (6h30 le matin), et aux horaires de retour le soir : en effet le matin la différence est mineure.

Le T86 fasse une boucle par Tencin avant de prendre l'autoroute à Goncelin, idem au retour, pour les créneaux où le bus passe par l'autoroute.

Cette option nous semble bien plus pertinente et peu chronophage.

Et envisager de suppléer le T86 par le X02 nous semble totalement utopique. Le détournement de la ligne T86 demandé par les habitants d'Allevard est contraire à la philosophie même de l'intérêt général que doit observer le transport public collectif ! Tous les arrêts historiques doivent être desservis quitte à faire quelques concessions.

Les élus de Tencin vont se battre aux côtés de usagers pour que les Tencinois ne soient pas lésés et ne deviennent pas les laissés pour compte de cette situation difficile.

Nous refusons que la solidarité entre usagers ait pour frontière une sortie d'autoroute, lésant les uns pour soulager les autres.

Un compromis peut et doit être négocié pour que tous s'y retrouvent.

Les membres du collectif des usagers de la T86 des communes de Tencin, La Pierre et Champ près Froges ont fait parvenir aux différents élus et personnes associées un courrier pour demander une rencontre afin de trouver des solutions « équitables » et efficaces, tant que la problématique du pont de Brignoud n'est pas solutionnée.

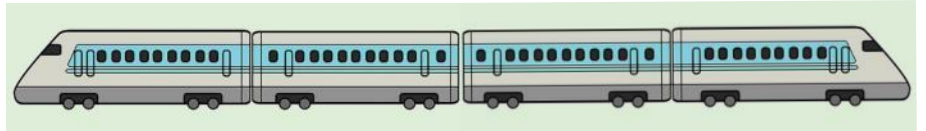
Contact : peyron.valerie@free.fr mariethemarseile@yahoo.fr philippe.marin2@sfr.fr



Vers une réouverture de la gare ?



Les élus tencinois épaulés par la mairie de La Terrasse, Lumbin et le sénateur Guillaume Gontard se sont réunis pour trouver un moyen de faire pression en faveur de la réouverture de la gare de Tencin afin d'obtenir au moins une halte ferroviaire. En effet, la fermeture du pont de Brignoud et les problèmes de circulation qu'elle engendre est l'occasion de faire le forcing auprès de la Région et de la SNCF pour obtenir gain de cause.



Travaux : rue des Béalières attention nouveau sens de circulation

Les travaux de remise en état de la rue des Béalières entre le pont SNCF et la RD 30 vont être entrepris courant juillet.

Ces travaux vont permettre l'expérimentation d'une **vélorue à sens unique pour les véhicules motorisés** afin de sécuriser la circulation des cyclistes très nombreux dans ce secteur.

La circulation des véhicules à moteur (sauf riverains et engins agricoles) sera interdite dans le sens La Terrasse Tencin.

La signalétique nécessaire sera mise en place.



Prix citron amer

À la ou les personnes qui ont par une manœuvre malencontreuse (ou pas) détérioré :

la borne incendie de l'allée des chênes qui a dû être remplacée afin de garantir la sécurité incendie du quartier Pré Sec .
L'arceau de parking rabattable de la place du 19 mars 1962

permettant de réserver une place au commerçants ambulants .
Ces dégradations engendrent un surcoût de 6 000 € imputé sur le budget communal.



Vie pratique

Nuisances olfactives

Réponse à la pétition du 29 mars 2022 reçue le 8 avril 2022.

Cette pétition appelle une mise au point : Les déclarations concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ne sont pas reçues en mairie mais en préfecture par les services de l'État.

Depuis les premiers signalements par l'application POLITEIA, des vérifications ont été entreprises dont les résultats ont permis d'établir que pour la période incriminée « depuis le 16 mars et pendant quelques jours » quatre agriculteurs ont procédé à des épandages dans le secteur de la Taillat, utilisant chacun des fumures différents (fientes de poules, lisier de porc, fumier de bovin et résidus de traitement des déchets de Grenoble Métropole à l'Unité de Traitement de Murianette).

Ces épandages sont soumis à des procédures strictes mais ne sont pas soumis aux mêmes règles.

La procédure précise les distances à respecter, les périodes, les parcelles.....

En général, les épandages se font la veille d'une pluie annoncée, et malheureusement la météo s'est trompée pour cette période.

Des cloches bien disputées...

Les travaux de restauration de l'église touchent à leur fin et, à cette occasion, la municipalité est interpellée par nos concitoyens sur un sujet d'apparence bien clochemerlesque !

En effet, d'un côté nombre de riverains privés depuis de longs mois du tintement des carillons nous a demandé, peu avant Pâques, de remettre en fonctionnement la sonnerie des heures (de 7h à 22h) ainsi que la volée d'une quarantaine de coups pour annoncer l'« Angelus » (à 7h05 ; 12h05 et 19h05). Mais d'un autre côté, le retour de cette présence sonore bien typique de nos villages dérange d'autres personnes qui ont manifesté leur mécontentement. Précisément concernant l'« Angelus » du matin, nous demandant de la suspendre. Ou pour le moins d'essayer de trouver un compromis.

Le régime actuel des sonneries du clocher a été modifié à plusieurs reprises ces vingt dernières années. Il est le fruit d'un compromis qui « semble » convenir à la majorité des habitants du village et des riverains de l'édifice au vu des messages de demande de remise en fonctionnement.

La mairie ne peut donc pas, unilatéralement, modifier cet environnement. Autrement dit, en l'absence d'une demande majoritaire de la part de nos concitoyens nous ne pouvons que maintenir le statu quo.

Cependant, il est aussi de notre responsabilité d'informer l'ensemble des personnes du contexte légal qui régit cet élément de notre patrimoine. Nous le faisons ci-dessous en rappelant l'existence de la "Loi n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises".

Et d'autre part en indiquant à celles et ceux qui souhaitent modifier les sonneries de l'Angelus, les moyens démocratiques à leur disposition pour obtenir une consultation locale.

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000041502435/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006180929/>



Élagage

Ce printemps l'Office National des Forêts a procédé à un diagnostic des arbres du domaine public et a effectué un abattage des arbres présentant un risque de sécurité et à un élagage pour une meilleure croissance des arbres.



Balades urbaines : en route vers le label « Tencin village fleuri »



Ces balades urbaines ont pour objectif d'associer la population sur la réflexion du village sur tous les aspects d'aménagement et d'embellissement. En plus d'être un outil nous permettant d'avancer, ce travail servira pour les cinq à dix années futures.

Les premières balades entre élus et Tencinois se sont déroulées sur quatre soirées pour le moment et vont se poursuivre jusqu'au 26 septembre (voir agenda sur le site de la commune, Facebook et Politeia).

C'est pour nous, municipalité, un moyen de vous expliquer notre projet : l'obtention du label villes et villages fleuris, ne comprenant pas que le fleurissement, les enjeux



sont grands et nombreux.

Déambuler avec les riverains dans les rues nous permet d'expliquer notre projet, recueillir leurs ressentis, leurs observations, et leurs perceptions de leurs lieux de vie. Nous évoquons avec eux différents sujets : la sécurité routière, les points dangereux, les zones de confort, les liaisons douces, les endroits stratégiques, les équipements, les ordures ménagères, le patrimoine, l'entretien, le stationnement ... »

Grâce aux participants nous avons pu et pourrons recueillir de nombreuses informations.

La question reste entière :

Comment pourrions-nous interagir de manière à embellir notre village et pourquoi pas gagner une première fleur ?

Petite révision du code de la route

Zone de rencontre



Une zone de rencontre est une section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.



Zone 30



Les piétons sont prioritaires sur les véhicules dès lors qu'ils manifestent l'intention de traverser. Les règles du code de la route s'appliquent : le piéton a obligation d'emprunter un passage piéton lorsqu'il en existe un clairement défini à moins de 50 m ; cependant les zones 30 tendent à supprimer ou limiter au maximum la présence des passages piétons de sorte que les piétons puissent traverser en tout point de la chaussée. En revanche, dans les zones de rencontre, les piétons sont strictement prioritaires sur les véhicules



Dans les zones 30, les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulière

ment prudente et prévenante. Les principales prescriptions légales sont : La vitesse maximale fixée à 30 km/h. Les véhicules ont la priorité. C'est la priorité à droite qui s'applique (sous réserve d'une signalisation particulière). La traversée de la chaussée est autorisée partout. Pas de passages pour piétons (sauf si la situation l'exige, par exemple écoles, traversée dangereuse).

Les piétons sont libres de traverser la chaussée partout (aussi en dehors des passages pour piétons), cependant ils ne bénéficient pas de la priorité. Il faut donc toujours regarder où l'on va.

Conseil municipal



Conseil municipal du 19 octobre 2021

1. Adhésion à la SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT

Dans le cadre de l'OAP Pré Sec, il est proposé d'entrer dans le capital d'Isère Aménagement pour un montant de 3 000 €, de solliciter tout actionnaire de la SPL Isère Aménagement pour la cession de 30 actions, De désigner France DENANS pour représenter la commune aux assemblées générales d'actionnaires en qualité de porteur d'actions et aux assemblées générales spéciales, d'autoriser le maire à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à cette opération et notamment l'acte de cession correspondant.

Validation de ces propositions.

2. Acquisition de la parcelle B821 pour création de places de stationnement

Autorisation de procéder à l'acquisition de ce terrain afin d'y réaliser cette opération.

Validation de cette demande.

3. Cession de foncier à la société VALRIM

Demande de céder une bande de terrain à la société VALRIM (lotissement Grand'Maison et d'autoriser cette dernière à réaliser la voirie communale menant aux bâtiments, contrepartie de la vente et à démolir la partie du mur nécessaire à la réalisation de cette voirie.

Autorisation donnée au maire d'effectuer cette opération.

4. Déclassement de parcelles de voirie communale pour cession à MM. Joël EYMIN, Christophe NAVARRO et M et Mme GIRERD

Ces parcelles étant désaffectées, proposition de les céder à l'euro symbolique aux demandeurs après leur déclassement.

Autorisation donnée au maire d'effectuer ces formalités.

5. Échange foncier sur l'OAP n°2 des Béalières

Suite à la pose du transformateur, installé en partie sur du terrain communal et en partie sur le terrain du lotisseur, il est proposé de procéder à un échange foncier d'une superficie de 17 m² environ provenant de la parcelle du lotisseur, contre 7 m² appartenant à la propriété communale.

Validation de cette proposition.

6. Cession de foncier à la commune par la société SCCV TENCIN 1613

Cette société, se propose de céder à l'euro symbolique à la commune les parcelles B 879, B 1038 et B 1037 d'une superficie totale de 78 m². Cette cession permettra à la commune de terminer les aménagements de la voirie communale menant au bâtiment d'habitation et d'intégrer à minima 3 places de parking.

Autorisation donnée au maire d'effectuer cette acquisition.

7. Exercice du droit de préemption sur la vente d'un tènement immobilier sur Vautravers (parcelle B 86)

Préemption d'une grange et d'une partie de voirie pour la somme de 20 000 €.

Préemption autorisée et autorisation donnée au maire d'effectuer les démarches administratives afférentes à cette vente.

8. Remplacement d'un délégué représentant la commune auprès du SIBRECSA

Suite à la démission pour cause de déménagement de Mme Jouan, M. Duley propose sa candidature.

Validation de la candidature de M. Duley.

9. Remplacement de membres de la commission Développement Durable suite à 2 démissions du conseil municipal

Suite à la démission pour cause de déménagement de Mmes Jouan et Mouzin, Mme Benevelli et M. Deparis proposent leur candidature.

Validation des candidatures de Mme Benevelli et M. Deparis.

10. Prise de participations au capital de la société de production photovoltaïque « Centrales Villageoises du Grésivaudan » et désignation de représentants de la commune de Tencin

Suite à la délibération du 28 juin dernier, le conseil a autorisé à signer avec Grési21 une convention d'occupation temporaire gérant

la mise à disposition de la toiture de l'extension du groupe scolaire aux fins d'installation de panneaux photovoltaïques. Proposition : que la commune participe à ce projet en entrant au capital de la SAS à hauteur de 700 €, et proposition de désigner Mme Renaud et M. Deparis comme représentants de la commune au sein de l'assemblée générale de la SAS.

Autorisation donnée au maire de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée.

11. Convention de partenariat avec Le Grésivaudan dans le cadre du dispositif de Réussite Numérique

Renouvellement de la convention et de ses annexes. Ce service d'accompagnement se déroule à la médiathèque, aux heures d'ouverture au public, et sur rendez-vous si besoin; notre bibliothécaire est le médiateur.

Validation de la convention et autorisation donnée au maire de la signer ainsi que ces annexes.

12. Décision modificative n°2 dans le budget principal

En section de fonctionnement, les ajustements s'opèrent par transfert de crédits entre articles et/ou entre chapitres pour un montant de 35 330 €.

En section d'investissement, des transferts de crédits sont opérés entre chapitres et/ou opérations en fonction de l'avancement des chantiers en cours et des dépenses liées à des travaux supplémentaires hors marché, menant à une légère diminution du budget global d'un montant de 12 340 €.

Validation de cette proposition.

13. Décision modificative n°1 dans le budget du CCAS

L'ajustement de 1 100 € est réalisé par un transfert de crédit à partir de la ligne de budget « Fêtes et cérémonies » dont le solde est largement suffisant d'ici la fin de l'exercice.

Validation de cette proposition.

14. Travaux d'enfouissement des réseaux secs rue du Martinet : approbation du plan de financement définitif pour les travaux France Telecom et de la contribution prévisionnelle aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38

Suite à la réactualisation, la contribution aux investissements est ramenée à 16 795 €, portant le reste à charge pour la commune à 17 999 € contre 22 779 € estimés précédemment.

Validation du plan de financement.

15. Aménagement de sécurité des espaces extérieurs rue du Martinet : demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Isère, de l'État et de la Région.

Ces travaux estimés à 146 164,14 € HT peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 25%, par l'État à hauteur de 20% et par la Région le serait à hauteur de 35%.

Autorisation donnée au maire de déposer ces demandes de subventions.

16. Règlement de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) pour l'année scolaire 2021-2022

Proposition de règlement pour 2021-2022, fixant les règles de fonctionnement des services cantine, périscolaire et accueil de loisirs des adolescents : horaires, lieux d'accueil, modalités d'inscription, encadrement, organisation, activités, règles de vie, sanctions en cas de non-respect.

Approbation du règlement dans sa version intégrant les ajustements.

17 Projets de délibérations :

Journée de solidarité : Il est proposé d'instaurer cette journée de solidarité le lundi de Pentecôte pour le personnel administratif et technique, pour le personnel scolaire d'effectuer un jour supplémentaire lors de la pré-rentree ou lors du nettoyage de fin d'année.

Pour le personnel technique à temps non complet ne travaillant pas le lundi, un nombre d'heures correspondant au prorata de son temps de travail sera à effectuer des après-midis.

Pour le bibliothécaire, un quota de 7 heures d'animations sera à effectuer hors son temps de travail.

Accord de principe unanime de la part des élus.

Instauration du télétravail : proposition d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité et de valider les critères et modalités d'exercice et d'inscrire au prochain budget les crédits correspondants.

Accord de principe unanime de la part des élus.

18. Mise à disposition du rapport 2020 de Grenoble-Alpes Métropole sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement.

Ce rapport est à la disposition du public à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture au public.

19. Taxe d'aménagement – modification de la procédure de recouvrement

Proposition d'adhésion à un service mutualisé par la communauté de communes pour tout dossier générant de la taxe d'aménagement.

Accord que cette proposition soit transmise au Grésivaudan.

20. Renouvellement de la convention de gestion provisoire des services pour l'exploitation des réseaux d'eau potable et de l'assainissement avec Le Grésivaudan

Proposition de renouveler cette convention.

Proposition adoptée.

21. Divers

Sollicitation de la gendarmerie de lui communiquer les coordonnées des élus le souhaitant.

Proposition de donner le nom de Maxime Blasco au futur lotissement route d'Hurtières.

Fin de séance

Conseil municipal



Conseil municipal du 30 novembre 2021

Ouverture de la séance avec la présentation des « Voisins Vigilants Solidaires » :

Monsieur Geoffrey HUGUES, conseiller municipal, fait une présentation du dispositif « Voisins Vigilants Solidaires ». Après un débat qui laisse apparaître de nombreuses réserves, il est convenu de rencontrer notre gendarme référent pour avoir un état réel de la délinquance sur notre village et de voir quelles actions pourraient être mises en place entre la municipalité, les citoyens et la gendarmerie dans le cadre des commissions municipales et extra-municipales travaillant sur ce sujet.

1. Convention entre le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et la commune

Le SESSAD installé dans les locaux de la Sauvegarde route d'Hurtières est à la recherche de locaux pour une utilisation d'une matinée (le mercredi de 9h à 12h) par semaine.

Proposition de mettre à disposition le local jeunes, à titre gracieux, le mercredi de 9h à 12h pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 6 juillet 2022.

Validation de la proposition et autorisation donnée au maire de signer tout document relatif à cette convention

2. Convention de transfert de gestion relative aux conteneurs enterrés ou semi enterrés appartenant à une entité publique

Dans le cadre de la mise en œuvre des conteneurs semi-enterrés à Pré Sec, rue Villas Hermine, et route du Moulin, la commune doit

conventionner avec le SIBRECSA afin de formaliser le transfert de gestion des conteneurs semi enterrés appartenant à la collectivité.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

3. Procès-verbal de mise à disposition par la commune de Tencin de biens meubles et immeubles affectés à la compétence eau et assainissement au profit de la communauté de communes Validation des transferts d'actifs et autorisation donnée au maire de signer ce procès-verbal.

4. Convention de prestation de services afin de bénéficier du service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Au du 1^{er} janvier 2022, la saisine par voie électronique s'impose aux communes ainsi que l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner. La collectivité a conventionné avec la communauté de communes pour l'instruction de nos documents d'urbanisme.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

5. Concession d'aménagement entre la commune et la société Isère Aménagement

Proposition de confier à la SPL Isère Aménagement en qualité de concessionnaire d'aménagement le projet urbain sur le secteur de la scierie, de la gare et de l'école.

Autorisation donnée au maire de signer cette concession d'aménagement.

6. Demande de subvention pour les travaux de l'église

Les prévisions initiales ayant été dépassées par des travaux supplémentaires qui n'avaient pas pu être déterminés lors de la première analyse, le Département, sollicité pour une rallonge de subvention, demande à la collectivité de déposer une demande de subvention pour une quatrième tranche.

Autorisation donnée au maire de déposer une demande de subvention auprès du Département pour 40% d'un montant supplémentaire de travaux de 130 588 € soit, 52 235.20 €.

7. Budget principal – Décision modificative n°3

Pour la section de fonctionnement, il est proposé des ajustements s'opérant principalement par transfert partiel du crédit alloué aux dépenses imprévues et à partir de lignes excédentaires des autres charges de gestion courante pour un montant de 14 990,35 €

Pour la section d'investissement, il est proposé un transfert de crédits concernant les dépenses imprévues pour alimenter les lignes relatives aux frais d'études (chantiers de travaux), aux avis d'insertion d'annonces et aux frais de notaire liés à l'acquisition prochaine de terrains (OAP Pré Sec) pour un montant de 532 230 €.

Validation de cette décision modificative n°3 dans le budget principal.

8. Budget 2022 – Ouverture de crédits

Proposition de procéder à l'ouverture de crédits pour un montant de 683 031 €

Validation de cette proposition.

9. Révision des tarifs cantine périscolaire accueil jeunes

Proposition de ne pas réviser les tarifs.

Proposition adoptée.

10. Tarifs espace culturel

Proposition de porter le tarif de location du weekend à 420 €, les autres tarifs restant sans changement.

Proposition adoptée.

11. Facturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de l'électricité des communs pour les locaux des logements communaux

Taxe calculée au prorata du temps d'occupation et des tantièmes correspondants à chaque location.

Validation de cette facturation.

12. Remboursement de caution

La locataire d'un appartement à l'espace culturel a mis fin à son bail pour le 1^{er} décembre 2021. Autorisation de procéder au remboursement de cette caution.

Autorisation donnée au maire de procéder à ce remboursement.

13. Cession d'un véhicule à un agent de la collectivité

Le véhicule Berlingot des services techniques étant arrivé « en fin de vie », il a été remplacé par un véhicule Peugeot Partner. Un agent de la collectivité a demandé à récupérer le Berlingot. Autorisation de céder ce véhicule dans l'état mentionné par la première visite du contrôle technique à l'agent demandeur contre le montant du contrôle technique, et à effectuer toute démarche relative à cette cession.

Autorisation donnée au maire de céder ce véhicule dans les conditions énoncées.

14. Révision du règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) 2021-2022

Les tarifs de la cantine, de l'espace jeunes et du périscolaire ont été révisés. Ces tarifs sont mentionnés dans le règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Proposition de procéder à la modification de l'article mentionnant les tarifs.

Modification adoptée.

15. Création d'un poste d'Agent polyvalent des services techniques à temps non complet

Proposition de créer un emploi non permanent pour une période de 6 mois à raison de 17h30 par semaine pour pallier au surcroît d'activité.

Proposition adoptée.

16. Tarifs des abonnements à la bibliothèque.

Des assistantes maternelles fréquentent la médiathèque en compagnie des enfants dont elles ont la garde sont obligées d'avoir un abonnement individuel.

Proposition de se prononcer pour la gratuité de l'abonnement pour les nourrices agréées.

Validation de la proposition.

17. Fin de la journée complémentaire

La journée complémentaire permet aux établissements publics de terminer les écritures comptables de l'année sur une période limitée à un mois.

À la demande du Trésorier Principal, il convient de supprimer ce principe de journée complémentaire.

Validation de cette demande

18. Convention de gestion pour la mise à disposition d'un ensemble de logiciels dédiés à la saisine par voie électronique et à l'instruction par voie dématérialisée des autorisations des droits des sols et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

À compter du 1^{er} janvier 2022, deux évolutions réglementaires entrent en vigueur concernant le dépôt et l'instruction des autorisations d'urbanisme et les déclarations d'aliéner. Les communes de moins de 3 500 habitants doivent être en mesure de les recevoir par voie électronique, le dépôt de dossiers papiers restant toujours possible.

La communauté de communes a proposé aux collectivités de partager les logiciels métiers accompagnés d'une téléprocédure dédiée nécessitant l'établissement d'une convention.

Proposition de valider les modalités de la convention de mise à disposition des logiciels dédiés.

Validation de la proposition, autorisation donnée au maire de signer tous les documents se rattachant à cette affaire.

Divers et communications

Projets de délibération : Autorisations spéciales d'absence, mise en œuvre du compte épargne temps (CET) et organisation du temps de travail.

Toutes ces propositions recueillent un accord de principe.

Fin de séance

Conseil municipal



Conseil municipal du 18 janvier 2022

1. Souscription d'un emprunt pour acquisition de terrains

Possibilité de souscrire un emprunt de 523 000 € destiné à financer l'acquisition de terrains sur le secteur de l'OAP Pré Sec.

Décision de contracter ce prêt d'un montant de 523 000 € auprès du Crédit Mutuel et autorisation donnée au maire de signer tout document s'y rapportant.

2. Travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Béalières et du Cotten : approbation du plan de financement prévisionnel réactualisé du TE38

Ces travaux ont un prix prévisionnel de 153 868 € dont 42 088 € pour la commune pour le réseau électrique et 42 829 € dont 31 063 € pour la commune pour le réseau télécom.

Validation de ce plan de financement.

3. Aménagement du temps de travail des agents des services techniques

Ce projet concernant le changement d'horaires des deux agents à plein temps des services techniques a reçu un avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités et un avis défavorable à la majorité des représentants du personnel.

Validation de la mise en place de ces nouveaux horaires conformément au projet de délibération débattu lors de sa séance du 31/08/2021.

4. Journée de solidarité

Le projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique, avec une observation des représentants du personnel qui précisent que « *le jour de solidarité peut être fractionné* »

Validation et instauration de la journée de solidarité conformément aux modalités définies dans le projet de délibération débattu lors de sa séance du 19/10/2021, amendé par l'observation du comité technique.

5. Mise en œuvre du compte épargne temps (CET)

Le projet de délibération a reçu un avis favorable comité technique.

Adoption des modalités de mise en œuvre du compte épargne temps conformément au projet de délibération débattu lors de sa séance du 30/11/2021.

6. Instauration du télétravail

Le projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique qui a émis l'observation suivante : « *Une indemnité de 2,50 € par jour de télétravail, plafonnée à 220 € par an, peut être versée aux agents* ». Cette précision est ajoutée au projet de délibération. **Décision d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022, suivant les critères et modalités d'exercice définis dans le projet de délibération débattu lors de sa séance du 19/10/2021, amendé par l'observation du comité technique.**

Fin de séance

PUB...



Stanislas ZOUBA

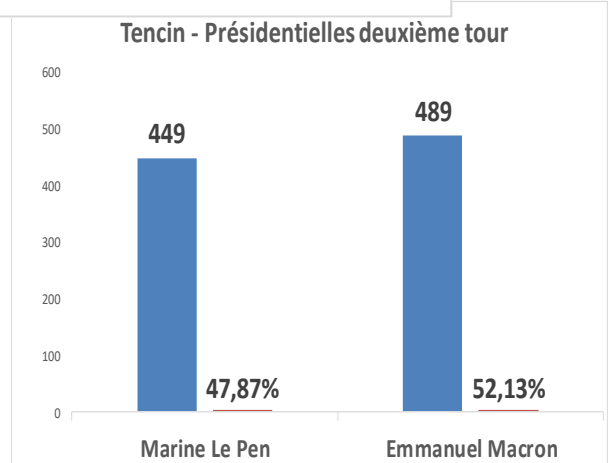
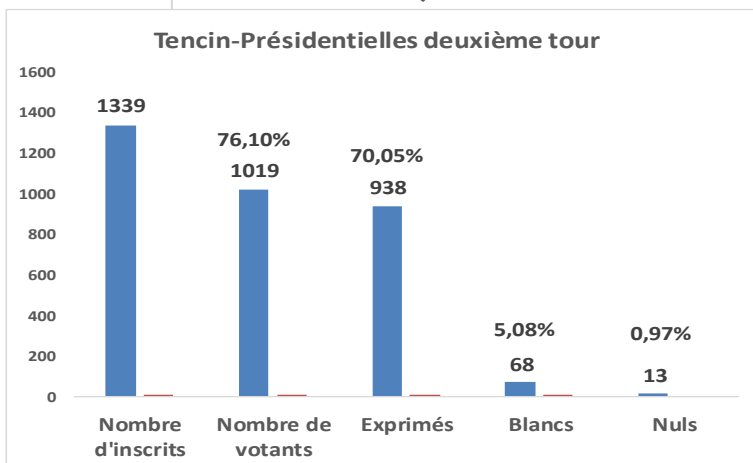
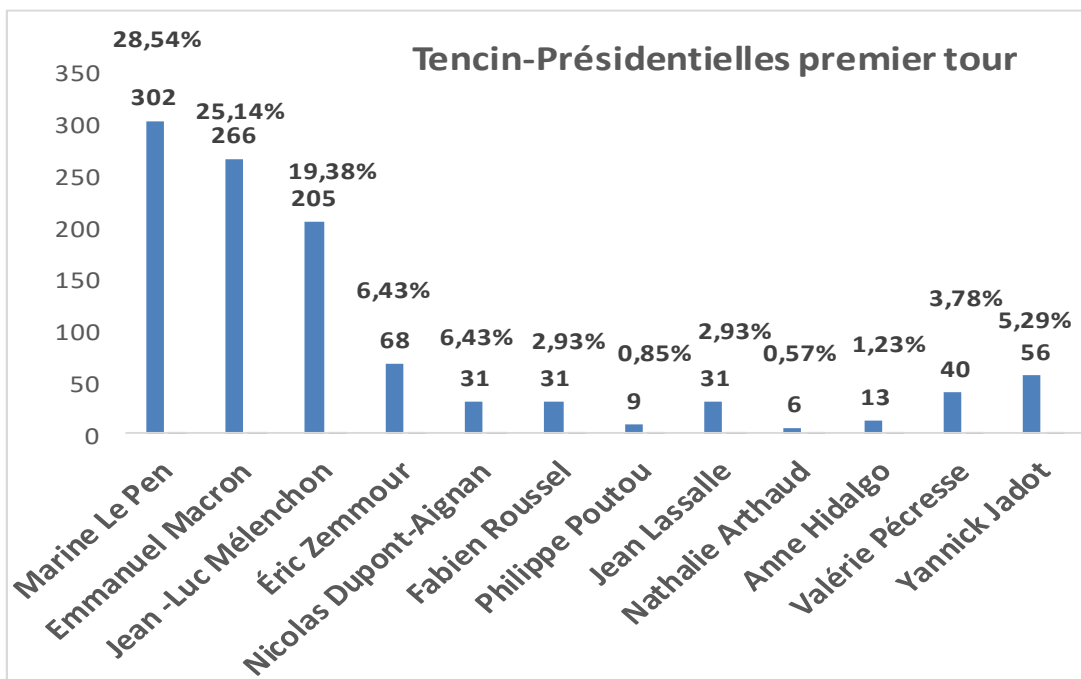
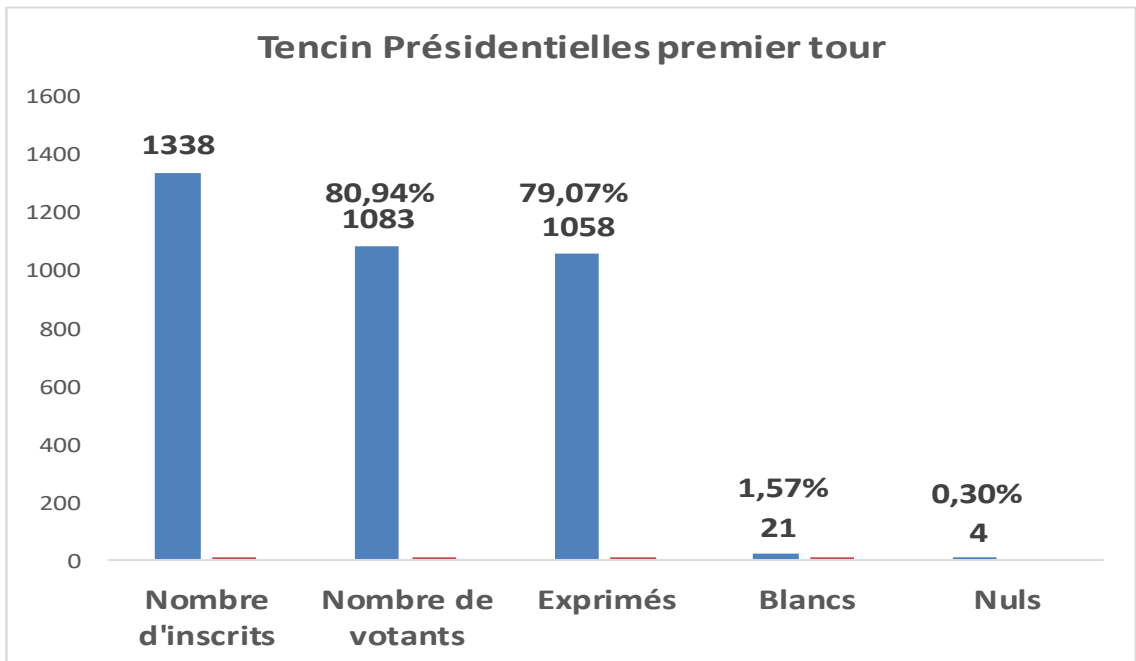
Du sol de votre jardin à la cime de vos arbres, j'aménage, je taille et j'entretiens votre jardin.

CRÉATION • ENTRETIEN
PETITE MAÇONNERIE

06 58 61 40 08
Tencin
standu87@gmail.com

PAYSAGE AND CO





Citoyenneté

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE TENCIN



ENRICHIR LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE COMMUNALE PAR UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La commission extra-municipale du temps long de Tencin s'inscrit dans le cadre du programme électoral 2020 du conseil municipal. Son objectif est de traiter des sujets inhérents aux questions environnementales, écologiques, sociales et démocratiques de moyen et de long terme relatifs à la vie du village. La commission extra-municipale permet de s'impliquer dans la vie communale sur des thématiques d'intérêt général. Véritables lieux d'échange, d'information, de débat et de propositions, elle a un rôle strictement consultatif et n'a pas de pouvoir de décision.

Les rôles de la commission sont multiples:

- Être un lieu d'émergence de projets locaux
- Associer les citoyens à la vie de la commune et favoriser leur dialogue avec les élus
- Faire appel aux compétences de la société civile
- Plus généralement, faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens

Le conseil municipal peut saisir la commission extra-municipale sur des sujets particuliers pour connaître son avis. La commission extra-municipale peut également de sa propre initiative engager une réflexion sur un sujet relevant de son domaine de compétences. Chaque citoyen habitant la commune, ou assujéti à la fiscalité locale, ou inscrit sur les listes électorales, ou ayant une activité professionnelle à Tencin pourra saisir la commission extra-municipale pour proposer un sujet.

Une dizaine de réunions a déjà eu lieu depuis mars 2021, dont les comptes rendus sont disponibles sur le site de la mairie de Tencin. Les sujets traités ou en cours de traitement jusqu'à présent :

Préparation de la charte de fonctionnement de la commission
Proposition de modification du plan local d'urbanisme pour y inclure les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Organisation d'une réunion débat au sujet de la méthanisation afin d'éclairer le conseil municipal dans ses décisions

Travail en lien avec la commission sécurité et incivilités

D'autres sujets seront abordés dans les prochaines réunions :
Projet « Cœur de Village »

Réflexion sur le projet de territoire de la communauté de communes le Grésivaudan

Examen du projet de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Réouverture de la halte ferroviaire de Tencin

COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

9 conseillers municipaux et 13 citoyens volontaires de tous les quartiers de Tencin et en toute parité:

Conseillers municipaux : Sandrine Benevelli, Yves Corbalan, Christine Decaix-Combes, Mab Estela, Maguy Guillen, Cédric Lescure, Joël Marseille, Anne-Marie Renaud, François Stefani.

Citoyens : Véronique Chapuis, Christine Danet, Josette Eymin-Petot-Tourtollet, Laurent Félix, Frédéric Fister, Virginie Gauthier-Sestier, Roland Goudissard, Anne-Flore Jannot, Firas Kaddachi, Martin Mazza, Serge Mérendet, Laurent Vieira. Dont une place vacante.



Appel à candidature pour la commission extra-municipale du temps long

La commission extra-municipale du temps long (CEM-TL) travaille depuis un an et demi sur différents dossiers. Constituée de 13 citoyens et de 9 élus habitant la commune de TENCIN elle est appelée à se renouveler ou à être complétée en fonction des disponibilités de ses membres.

C'est actuellement le cas et nous recherchons pour le collège citoyen une personne tencinoise, de préférence de sexe féminin, afin de maintenir la parité au sein de la commission.

Si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter la commune par courrier, mail ou téléphone :

Mairie de Tencin 59, route du lac 38570 TENCIN

Tel : 04 76 71 36 14

Courriel : accueil-mairie@tencin.net

Incivilités

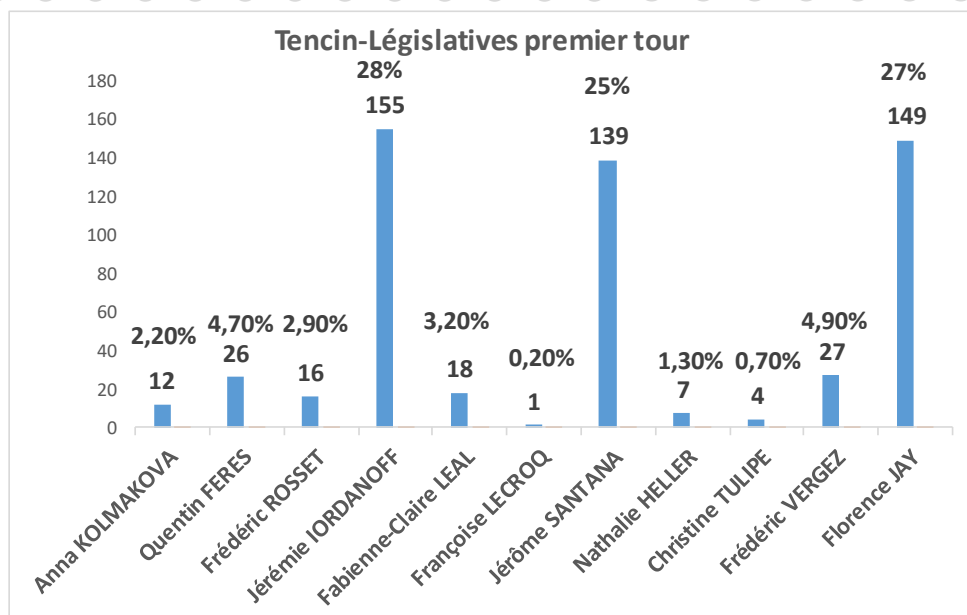
La CEM-TL a entamé des échanges avec la gendarmerie de Le Touvet afin de réguler le problème des incivilités. Au-delà des différents aspects que vous pourrez retrouver sur le site Internet de la commune (compte rendu n°9 de la CEM) nous attirons votre attention sur le constat suivant, effectué par les gendarmes :

Trop peu de nos concitoyens font appel au services du peloton du Touvet en cas d'incivilités (nuisances sonores, dégradation de biens publics ou privés, menaces de violences...)

N'hésitez pas à contacter les services de la gendarmerie nationale :

Mail : cob.le-touvet@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Tel : 04 76 08 45 94 ou en cas d'urgence le 17 ou le 112



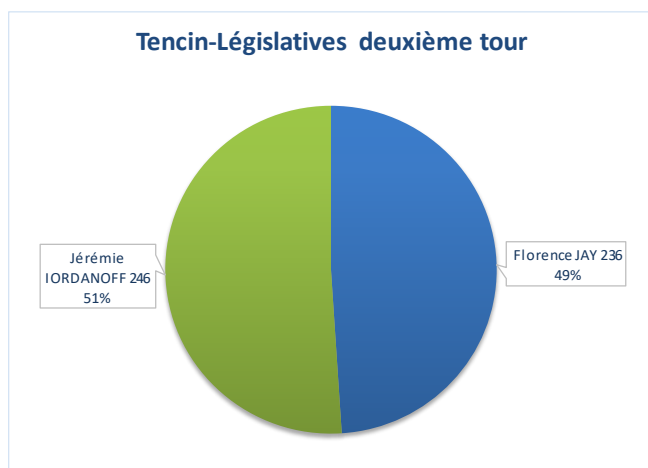
Nombre d'inscrits : 1358

Nombre de votants : 569 soit 41,9 %

Exprimés : 554 soit 97,4 %

Bulletins blancs : 14 soit 2,46%

Bulletins nuls : 1 soit 0,18%



Nombre d'inscrits : 1358

Nombre de votants : 506 soit 37,3 %

Exprimés : 482 soit 95,3 %

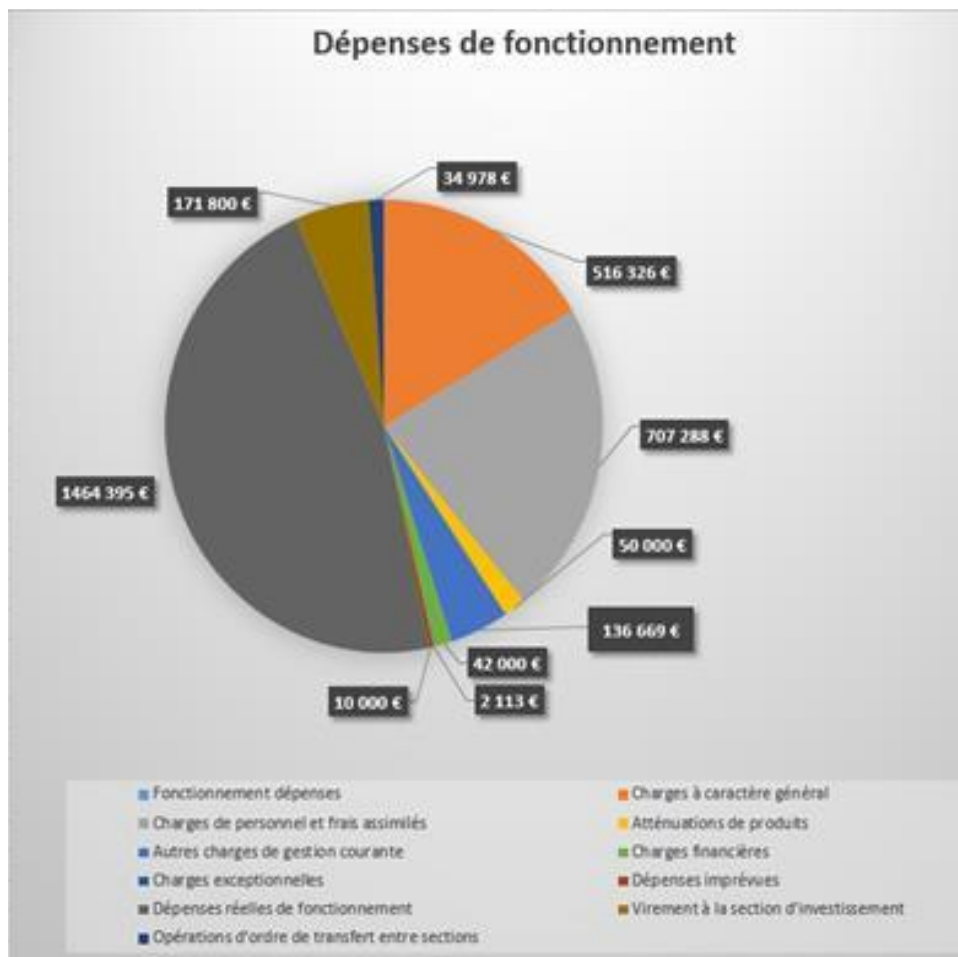
Bulletins blancs : 21 soit 4,15%

Bulletins nuls : 3 soit 0,59%

Budget

Le budget primitif est le document politique et budgétaire qui reflète les orientations choisies par le conseil municipal : taux d'imposition, choix en matière de projets et de dépenses. C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le conseil municipal autorise la municipalité (maire et adjoints au maire) à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du préfet à qui ce budget est obligatoirement transmis.

Dépenses de fonctionnement



Fonctionnement

Le budget primitif 2021 de fonctionnement se caractérise par une hausse de 3.8% par rapport au budget primitif précédent : 1 671 073 € au lieu de 1 659 894 €.

Dépenses 1 671 173 €

Charges à caractère général

Avec les hausses des prix des matières premières, du carburant, et plus généralement des différents indices de prix, ce chapitre qui supporte les dépenses générales augmente mécaniquement à 516 000 €.

Charges de personnel

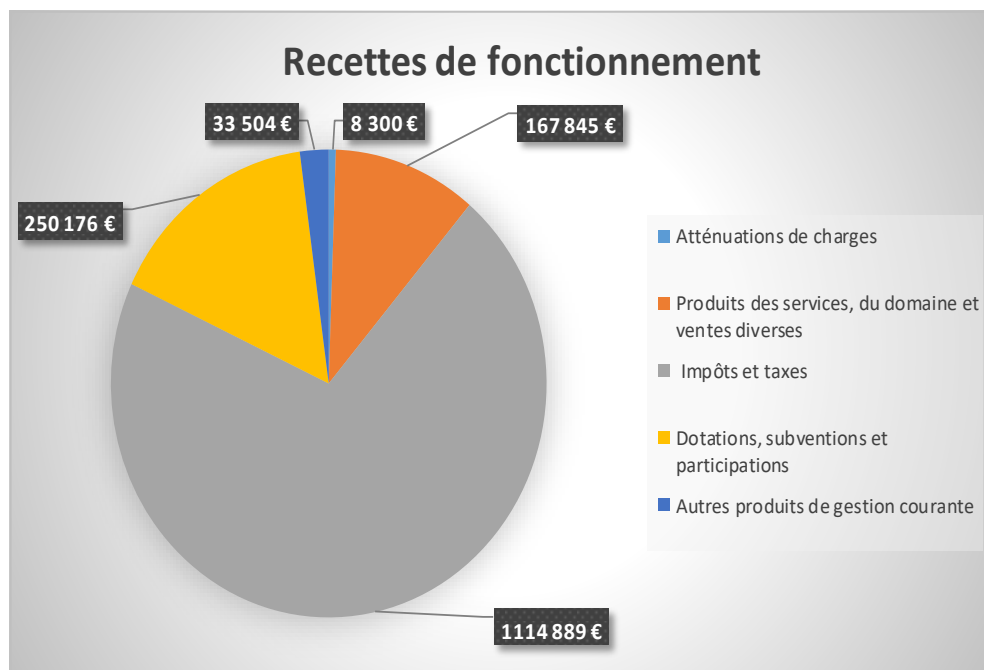
Une des premières obligations de début de mandat a été de déployer le RIFSEEP, régime indemnitaire pour les employés de mairie. Dans un souci d'égalité et afin de gommer les différences de traitement entre catégories de personnel, les « primes » mensuelles de chaque agent ont légèrement augmenté.

S'est ajouté à cela le recrutement à temps plein d'une assistante administrative.

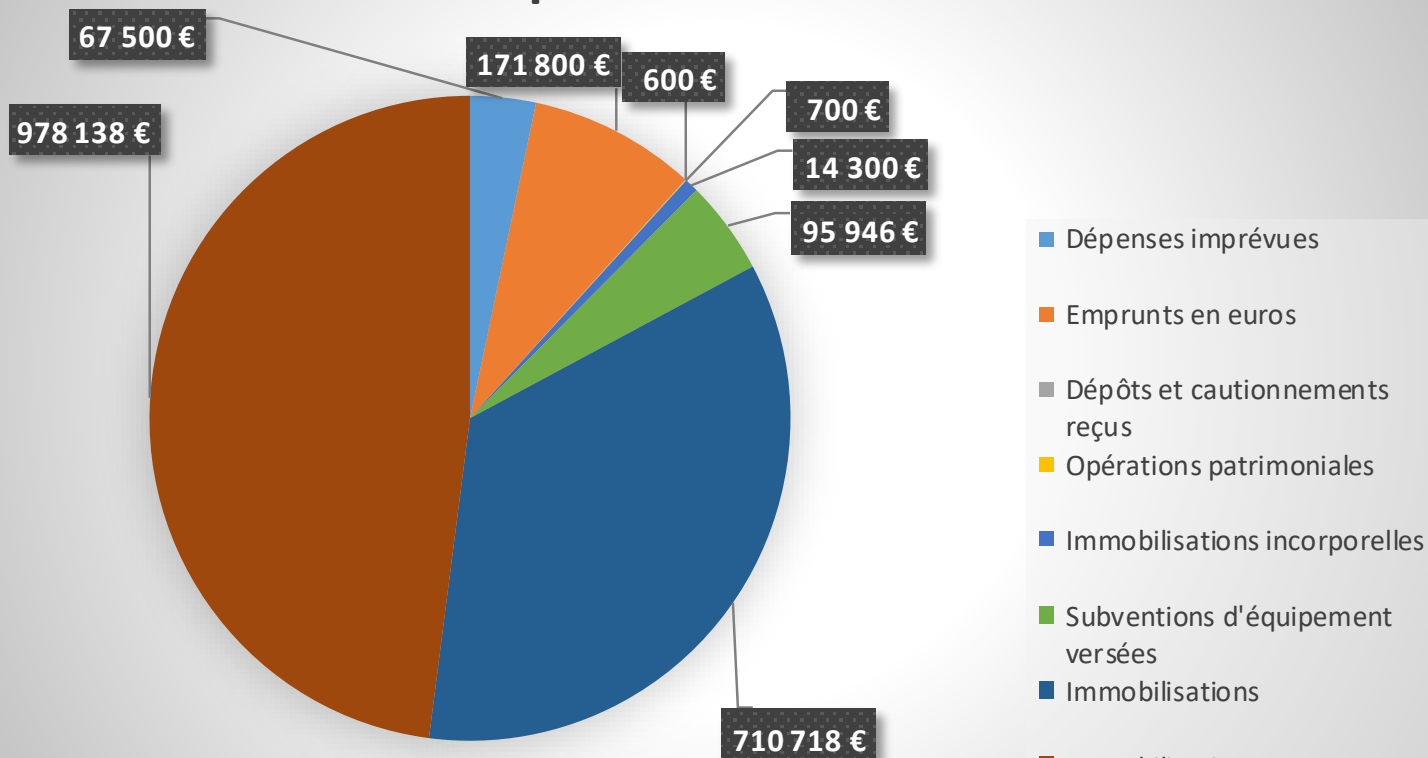
Malgré le contexte fiscal particulièrement défavorable aux collectivités les recettes de fonctionnement restent stables à 1 671 173€ .

À noter une légère hausse des recettes fiscales à 1 115 000 € avec le maintien tant espéré de la dotation de solidarité communautaire, et la baisse de la dotation forfaitaire de l'État qui se poursuit.

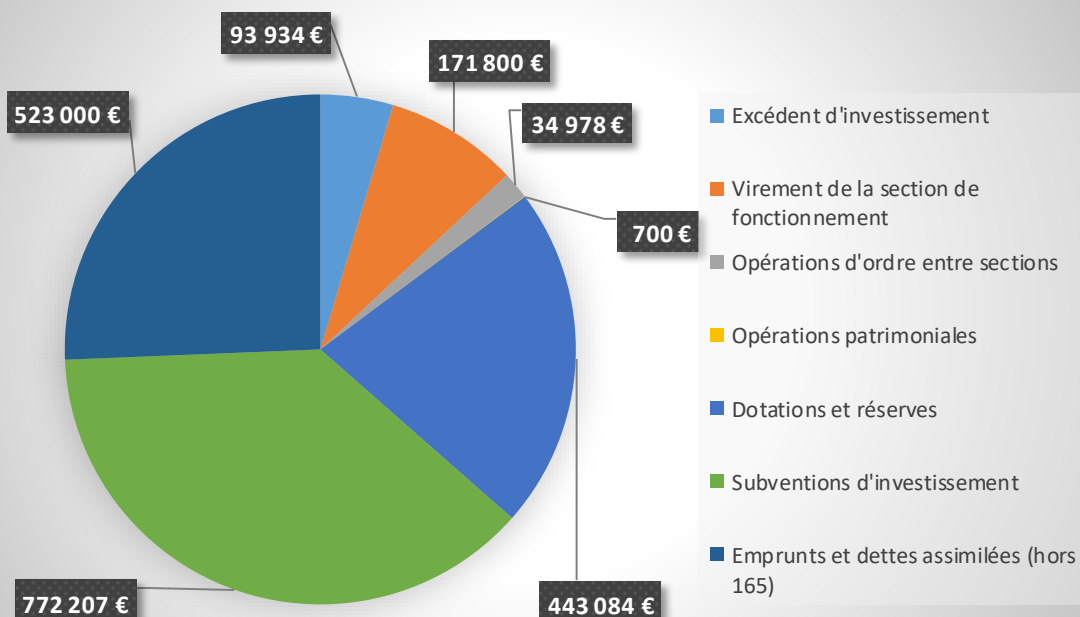
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

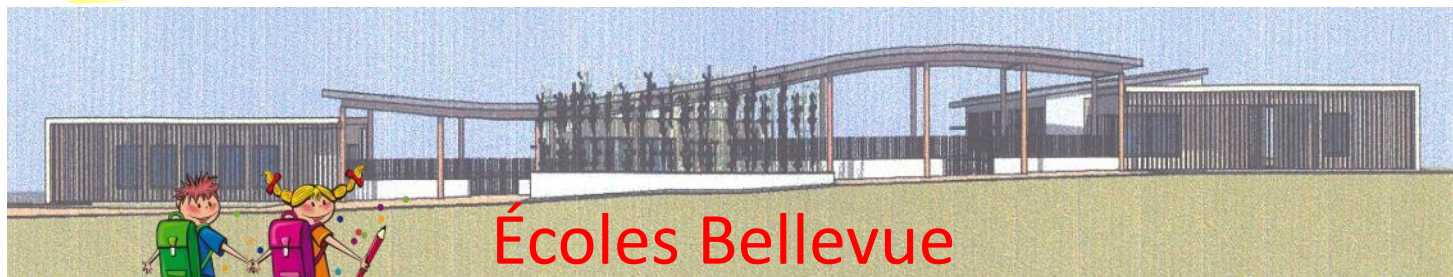


Après le lancement massif de chantiers en début de mandat, le budget investissement reste ambitieux même s'il revient progressivement à ses standards.

De 2 419 000 € en 2021 il baisse à 2 039 000 €.

Notons en recettes que l'emprunt de 523 000€ est un prêt in fine, pour lequel nous ne remboursons pas de capital de l'emprunt, et que nous rembourserons à la vente des terrains achetés dans le cadre de l'OAP Pré Sec.

Vie scolaire



Le 13 janvier un mouvement de grève très suivi par les enseignants a contraint la municipalité à mettre en œuvre un service minimum comme le lui impose la loi. Trois ATSEM et une référente cantine ont accueilli les enfants pour cette longue journée particulière. De même durant les absences du personnel dues à l'épidémie de COVID, différents élus se sont joints au personnel restant pour encadrer les enfants pendant la pause méridienne.



Durant le mois d'avril, le personnel scolaire et les agents des services techniques ont effectué deux sessions de formation de Sauveteur Secouriste du Travail.



Pendant quatre séances, un food-truck a remplacé la traditionnelle cantine. Les enfants ont pu apprécier les ravioles préparées sur place ainsi que les hot-dog, kebab, frites.



La semaine à vélo à l'école du 9 au 13 mai



À l'occasion de la 19^e édition de la manifestation « les écoles à vélo », les élèves du groupe scolaire Bellevue ont massivement participé au concours du jeudi 12 mai où sur 163 enfants présents à l'école élémentaire, on a pu comptabiliser 96 vélos soit 59% de petits « cyclotouristes ». Pour l'école maternelle sur 108 élèves présents, 84 se sont déplacés à vélo,

trottinette, draisienna et tricycle soit 78% des présents. Ce bon score a permis à l'école Bellevue de se voir attribuer le label deux roues pour l'école élémentaire et trois roues pour la maternelle. Bravo à tous les participants qui ont joué le jeu et dont certains ont continué à venir à l'école en mode doux.



Les travaux d'agrandissement du groupe scolaire Bellevue se terminent, la nouvelle salle classe, la salle de réunion des institutrices, des salles de stockage et un préau seront opérationnels pour la rentrée de septembre.



Culture

Des nouvelles de la médiathèque

Giboulivres

Dans le cadre de Giboulivres, festival de la littérature jeunesse proposé par les bibliothèques du Grésivaudan, La classe de Sylvaine Maréchal, moyenne et grande section, a eu le plaisir d'accueillir Isabelle Simler, auteur d'albums jeunesse. Ils ont tous ensemble participé à la création d'un grand panneau en s'inspirant des techniques d'illustration de l'auteur. Cette création est exposée à la médiathèque, tous les albums d'Isabelle Simler sont empruntables à la médiathèque.



Contact

Parc de la Mairie - Route du Lac
38570 TENCIN
04 80 04 24 62
mediatheque@tencin.fr

Horaires d'été

Cet été la médiathèque vous accueille :

Mercredi 10h-12h et 14h-18h

Jeudi 14h-18h

Vendredi 14h-19h

Samedi 10h-15h

Durant l'été la médiathèque sera fermée

Du 11 au 17 juillet inclus
et du 15 au 27 août inclus

Animation « Les petits lecteurs »

Samedi 9 Juillet à partir de 9h30, venez écouter des histoires et des chansons autour du thème de la mer, des jeux d'extérieur seront proposés en fin d'animation. Sur inscription sur le site de la médiathèque, par mail mediatheque@tencin.fr ou par téléphone 04 80 04 24 62. À partir de 3 ans.

C'est le moment de faire du tri dans vos bibliothèques !

L'association L'écho de l'ALPE tiendra un stand de livres d'occasion lors du vide grenier de la Foire aux Mais de La Terrasse le dimanche 2 octobre 2022 entre 6h et 18h.

Nous recherchons uniquement des livres en bon état et récents (seulement livres pour enfants, romans, policiers).

Merci de déposer vos dons à la bibliothèque de Tencin qui transmettra !



Suite aux représentations théâtrales interprétées lors du festival « Ca joue dans le Grésivaudan » du mois d'octobre 2021. Les ados de l'espace jeunes ont participé à des ateliers théâtre sous la direction de Thierry Tochon de la Compagnie l'Alinéa.



isere
LE DÉPARTEMENT

LA MAISON DU DÉPARTEMENT DÉMÉNAGE !

A PARTIR DU 27 JUIN, NOUS AURONS LE PLAISIR DE
VOUS ACCUEILLIR DANS NOS NOUVEAUX LOCAUX
SITUÉS A BARRAUX

53 Route de Barraux.
38530 Barraux

Horaires
Du lundi au vendredi
08:30 - 12:30
13:30 - 17:30

Numéro inchangé
04 56 58 16 00

Solidarité avec l'Ukraine

Lors du début du conflit entre la Russie et l'Ukraine, un élan de générosité a animé la population tencinoise. De nombreux dons ont été réceptionnés à la mairie et ont contribué à venir en aide aux populations ukrainiennes restées sur place.

D'autre part, deux couples ukrainiens ont trouvé asile sur le territoire de la commune. Ils sont hébergés pour l'un dans un logement communal mis à disposition à l'association « un toit en Belledonne », le second est accueilli par une famille tencinoise.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont impliqués selon leurs moyens pour venir en aide à ces populations touchées par ce conflit.



PUB...



Amandine Doppagne Entreprise Individuelle

9 route du Lac, 38570 Tencin
07 49 30 52 68
amandine@altitudeoffice.fr
www.altitudeoffice.fr

Une solution d'externalisation sur mesure pour les professionnels. Des services de gestion administrative et commerciale en adéquation avec vos besoins. Des prestations spécifiques aux professionnels du sport et du loisir.

GESTION ADMINISTRATIVE : Saisie de documents, mise en page, gestion des e-mails, relation avec différents organismes et prestataires.

GESTION COMMERCIALE ET APPELS D'OFFRES : Édition des devis et factures, suivi des paiements et relances, relations clients et fournisseurs, veille et réponse aux appels d'offres...

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES : Réservations refuges, gestion d'agenda, demandes d'EPC, gestion des formations (financements)...

Les effets du réchauffement climatique sur les activités agricoles et touristiques, la biodiversité, la ressource en eau et les risques naturels sont de plus en plus visibles. Conscient de ces enjeux, le territoire a élaboré son premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dès 2013. Une nouvelle version plus ambitieuse est d'ailleurs en cours d'élaboration. L'objectif est de continuer ce qui se fait déjà mais aussi de mettre en œuvre de nouvelles actions en vue de réduire les consommations énergétiques, limiter les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le développement des énergies renouvelables à l'échelle locale.

Aux moments où le réseau électrique en a le plus besoin, ce dispositif peut réduire très brièvement la consommation de radiateurs, tout en préservant le confort des occupants. Cette solution participe à la sécurité du système électrique et limite le recours à des centrales thermiques polluantes fortement émettrices de CO₂.

Que vous soyez propriétaire ou locataire d'un logement chauffé électriquement, vous pouvez bénéficier **gratuitement** d'un des boîtiers que Voltalis a réservé dans le cadre de cette opération avec notre territoire. Des conseillers viendront à votre rencontre afin de vous le présenter, répondre à vos questions et je l'espère, prendre un rendez-vous pour son installation. Vous pouvez également contacter Voltalis dès maintenant à l'aide des informations ci-jointes.

En soutenant cette initiative, nous participons tous ensemble à une démarche solidaire et utile, à la fois pour le pouvoir d'achat mais aussi pour la transition énergétique de notre territoire.

Ce dispositif vous est proposé, en lien avec le service d'accompagnement Rénov'énergie, mis en place par Le Grésivaudan. Rénov'énergie a pour objectif de vous aider à construire votre projet de rénovation thermique. Contact 0 801 902 138.



Alerte sécheresse

Le département de l'Isère est en alerte sécheresse de niveau 2 jusqu'au 30 juillet 2022 (arrêté préfectoral 38-2022). Par conséquent les restrictions suivantes s'imposent à la population :

INTERDICTION ENTRE 11h ET 18h des prélèvements domestiques (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage et de rejet) et **INTERDICTION** des rejets directs dans les cours d'eau.

INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage d'eau).

INTERDICTION ENTRE 11h ET 18h d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs.

INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert et **INTERDICTION** de prélever dans ces fontaines si l'arrêt est techniquement impossible.

INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privées (hors première mise en eau après construction) et **INTERDICTION** de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h.

INTERDICTION de remplissage ou maintien du niveau des plans d'eau à usage personnel.

INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisés par des professionnels).



Soirée débat l'intégration des migrants : travail et hébergement

Le 23 juin 2022, dans salle des mariages de Tencin l'association Un toit en Belledonne a tenu à une soirée-débat sur l'intégration des migrants.

Durant cette soirée, ouverte à tous, nous ont été présentés l'histoire de l'association ainsi que son travail. Des membres de l'association étaient présents car l'association a à cœur de partager son histoire et son travail mais aussi de s'enrichir et se nourrir des réflexions, des idées et des questions de tous.

Discuter et débattre est, pour l'association, essentiel tant la question autour de l'accueil des migrants est aujourd'hui incontournable.

L'association en partenariat avec la mairie de Tencin dispose depuis plusieurs mois d'un logement d'urgence.

C'est pourquoi les thématiques abordées et discutées plus précisément, lors de cette soirée, étaient celles du travail et de l'hébergement des migrants. Le travail et le logement sont, en effet, des éléments indispensables pour une intégration réussie.

Pour ouvrir et soutenir le débat ont été proposés un court-métrage et des témoignages auxquels se sont ajoutés les retours d'expériences de deux intervenants qui ont eu l'occasion dans leur quotidien de travailler et de suivre l'insertion et le parcours de migrants sur leur chemin professionnel.



Rénovation de l'église Saint Jean-Baptiste

La commune a choisi en 2014 de tout en mettre en œuvre pour protéger son patrimoine culturel et historique. Cette mission, que nous nous sommes donnés, a été le fil conducteur de plusieurs chantiers, dont celui de la rénovation de l'église du village.

Pour sauver notre église, notre patrimoine, sur la place principale du « vieux » village, en plein cœur de Tencin, nous avons dû réaliser de gros travaux. Alors en 2014, d'importants travaux de rénovation ont dû être entrepris : 828 688 € TTC pour une surface au sol de 445m².

Non protégée, elle est soumise à une réglementation particulière : abords des monuments historiques, ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

L'opération s'est faite en 2 étapes : une étude préalable, dont les résultats ont été approuvés par la DRAC, avant l'étape de restauration.

Le but de cette rénovation est d'ouvrir l'église, lui redonner vie et pas seulement religieusement. Nous souhaitons qu'elle soit un lieu de visite, de concert, d'exposition : de culture et bien évidemment un lieu de culte. Des cérémonies ont déjà dû être reportées à cause du retard du chantier, mais nous savons qu'elle est très attendue. Notre paroisse active, souhaite reprendre possession des lieux.

Le chantier devrait se terminer à la fin du mois de Juin.

Nous organiserons dès cette année des festivités pour célébrer cette belle rénovation s'ajoutant à la requalification de la place de l'abbé Calès et de l'ensemble de ses rues alentour.

Nous continuerons de travailler à l'embellissement de notre village et à la conservation de notre beau patrimoine. Tencin est riche, mettre en valeur notre village est notre volonté première.

Parfois, la fonctionnalité des lieux change, les Tencinois doivent réapprendre à utiliser les espaces différemment mais à chaque fois nous voyons que les rues, les places, les parcs sont vivants et l'appropriation par la population est totale.

Nous sommes heureux de bientôt pouvoir vous présenter cette belle église .



Pour la gratuité du péage Crolles/Le Touvet



De nombreux maires et représentants des 43 communes de la communauté de communes « le Grésivaudan » ont été rejoints par le Président du conseil départemental de l'Isère et par les représentants d'organisations patronales (CGPME, Fédération du BTP,...) devant le pont de Brignoud afin de réclamer la gratuité du péage entre Crolles et Le Touvet suite à l'incendie du pont en avril dernier. La fermeture du pont aux véhicules motorisés pénalise les transports non seulement individuels mais également collectifs. Affaire à suivre...

L'ouverture physique aux particuliers des guichets des finances publiques situés à Le Touvet - 15 avenue Montfillon - 04 76 08 45 87 se font uniquement le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h. Les après-midis, les usagers pourront bénéficier d'un accueil personnalisé téléphonique sur rendez-vous. Les prises de rendez-vous se font sur le site Internet www.impots.gouv.fr



FINANCES PUBLIQUES

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour labiodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse

Malgré un hiver 2020-2021 rigoureux et des gelées tardives, un printemps et un été plutôt maussades, la saison 2021 a été une année tendue en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région AuvergneRhône-Alpes, avec un nombre de nids découverts équivalent à celui de 2020.

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2021 nous incite à la plus grande vigilance pour 2022.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

LE FRELON ASIATIQUE

SIGNALER SA PRESENCE !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :
Sur le site www.frelonsasiatiques.fr
 afin de connaître les démarches

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

Retour sur le plan local d'urbanisme

Vous êtes plusieurs à vous interroger sur les nouvelles constructions en cours sur la commune : maisons individuelles, collectifs, lotissements. Certains même se déchainent sur les réseaux sociaux laissant supposer que les élus sont des irresponsables, voire des incapables.

Le focus sur la construction d'un PLU qui va vous être présenté a pour but de rappeler la méthode d'élaboration de ce document et tenter de répondre aux questions que vous êtes en droit de vous poser.

L'urbanisme, domaine touchant à la propriété privée et au cadre de vie peut très vite déchaîner les passions et cristalliser des tensions. Élaborer un PLU c'est trouver le bon rapport entre les impositions de l'État (densification, préservation des espaces...), les propriétaires souhaitant valoriser leur foncier, les promoteurs et le profit qu'ils espèrent tirer de leurs opérations et les habitants inquiets pour leur cadre de vie.

Élaborer un PLU c'est intégrer les impositions réglementaires : la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), le PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondations), le SCOT (Schéma de Cohérence de l'Agglomération Grenobloise), le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et le PLH (Plan Local de l'Habitat).

C'est tenir compte des remarques formulées par les personnes publiques associées : services de l'État, Région, Département, intercommunalité, communes limitrophes, chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat, Syndicat Mixte des Transports.

C'est aussi intégrer les remarques des habitants.

Le PLU de TENCIN initié en 2014 et adopté en 2020 a fait l'objet d'une large consultation auprès des habitants par le biais de réunions publiques, par la mise en ligne sur le site Internet, et au cours de l'enquête publique où il a été possible de rencontrer le commissaire enquêteur ou de noter ses remarques sur un registre mis à disposition.

Tous ces éléments ont été pris en compte avant approbation. Si le document final peut, ne pas être parfait, il n'est certainement pas le fruit des élucubrations de vos élus comme le laissent entendre certains échanges sur les réseaux sociaux.

Pour information, les particuliers voulant déposer un dossier sur la plateforme de l'urbanisme doivent le faire à l'adresse suivante : <https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau/#/>

Vous arriverez directement sur le guichet numérique des autorisation d'urbanisme. Comme pour tous les sites, il faut créer un compte et suivre le guide....Ou continuer à déposer des dossiers papier.

Modification des horaires de fermeture des déchèteries

L'accès aux déchèteries du SIBRECSA est modifié pour que l'entrée du dernier véhicule soit autorisée jusqu'à 15 minutes avant la fermeture. Les nouveaux horaires sont

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 Pontcharra ZI de Pré Brun Impasse Denis Papin	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45	8h-11h45 15h-17h45
Le Cheylas Route de la Buissière ZI la Rolande	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45
Crêts en Belledonne La Ronzière	8h-11h45 14h-17h45	14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45	8h-11h45 14h-17h45



Marché de Tencin

Les commerçants du marché de Tencin vont prendre des congés bien mérités durant la période d'été qui approche. Il n'y aura donc pas de marché les trois premiers vendredis du mois d'août. La reprise s'effectuera le vendredi 27 août.

Au jour le jour

Raid des Alizés, la prof de zumba de Tencin était présente



Du 23 novembre au 1^{er} décembre la coach de zumba de Tencin Chrystèle Cattalano s'est envolée avec son équipe Les Grési'Fit Girlzzz" Team 54 dont faisaient partie Amandine Pradourat et Sophie Cœur, pour participer au Raid des Alizés en Martinique. Raid 100% féminin, à but caritatif où elles ont défendu l'association "Handi'Namic Grésivaudan". Elles ont terminé à la vingt et unième place. Bravo à elles.



Tournoi de ping pong le 27 novembre 2021



Les passionnés de ping pong se sont affrontés lors du traditionnel tournoi organisé par 1 2 3 Bouge.

Portage des colis des anciens



Cette année encore, nos anciens ont reçu un colis pour Noël. Le traditionnel repas ayant été annulé pour cause de pandémie.

Concours illuminations de Noël



Pour sa deuxième année, le concours des illuminations a recueilli moins de participants, mais les décorations valaient le détour.

Marché de Noël le 4 décembre 2021



À cause d'une météo incertaine, le marché de Noël, initialement prévu autour de la mairie, s'est tenu à l'espace culturel. Les très nombreux visiteurs ont pu trouver de quoi faire de petits cadeaux, se restaurer, et les petits et grands ont pu faire une photo avec le Père Noël.

Au jour le jour



Jam session le 19 mars à l'espace culturel



Plusieurs artistes locaux et d'ailleurs se sont produits à l'initiative de l'association Musik'All.

Carnaval des écoles le 25 mars



Les enfants des écoles ont suivi M. Carnaval jusqu'au parc Pré Sec où il a été la proie des flammes.



Cross de Tencin le 10 avril



Encore une réussite pour le cross des de Tencin après 2 ans d'arrêt pour cause de pandémie. Forte participation des adultes et enfants sous un temps idéal pour courir.

Soirée jeux le 30 avril



Quelques Tencinois se sont réunis pour pouvoir profiter des nombreux jeux de société mis à leur disposition par l'équipe de 1 2 3 Bouge à l'espace culturel.

Chasse au trésor le 8 mai



Petits et grands se sont bien amusés lors de la chasse au trésor organisée par le sou des écoles.

Cérémonie du 8 mai



La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée avec la présence des enfants du conseil municipal des enfants et d'une nombreuse population.

Au jour le jour

Jam sessions les 15 avril et 15 mai parc Pré Sec



Retour de « It's time to jam » organisé par l'association Musik'All, pour deux représentations devant un public conquis.

Théâtre le 14 mai à l'espace culturel



C'est dans une salle comble que c'est tenue la représentation théâtrale « Huit femmes » par la troupe du Théâtre sous la dent.

Apéro des Tencinois le 20 mai



Un moment convivial organisé par le comité des fêtes au parc Pré Sec.

Fête de la danse le 22 mai



Le public nombreux présent au parc de la mairie a pu apprécier les différentes prestations des dizaines de danseuses et danseurs issus de l'éveil corporel, du Hip-Hop et du modern jazz de l'association 1 2 3 Bouge, et des danseuse et danseurs de « Cinq'hop » et « Hip-hop 38 Top Rockers ». Ce spectacle était organisé par l'association « Musik'All ».



Jeux Interquartiers le 22 mai



La cinquième édition des jeux Interquartiers organisée par 1 2 3 Bouge et l'équipe du Lavoir a réuni plus de 100 participants. Cette année c'est l'équipe du Clos du Manoir qui a brillamment remporté l'épreuve.

Spectacle de fin d'année Zumba Kids le 15 juin



À l'espace culturel, les danseuses du groupe de « Zumba kids » ont terminé l'année par une petite démonstration de leur talent et ont invité mamans et grands-mères à se produire sur scène avec elles.

À vos agendas - À vos agendas - À vos agendas

Feu d'artifice et bal populaire

Le mercredi 13 juillet

Au parc du château



Soirée Gypsi

Le samedi 23 juillet

Au parc du château

Cinéma : « En avant » film d'animation tout public

Le samedi 20 août à 21h

Au parc de la mairie (espace culturel si pluie)



Journée expo voitures anciennes et soirée concert

Le samedi 10 septembre

Au parc du Château



Foire aux noix et vide grenier

Le dimanche 16 octobre

Parc de la mairie

Théâtre : Cendrillon par la compagnie Sel et Sucre

Le samedi 29 octobre à 20h30

À l'espace culturel



Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h15 à 17h15

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

François **Stefani**
Sur rendez-vous,

France **Denans**
Sur rendez-vous,

Marie-Bénédicte **Estella**
Sur rendez-vous,

Ou en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 71 36 14 :

Le lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Joël **Marseille**

Le lundi de 10h à 12h

Robert **Fois**

Sur rendez-vous,

Arnaud **Kervizic**

Sur rendez-vous,

Service urbanisme : urbanisme@tencin.fr,

Autres demandes administratives : accueil-mairie@tencin.net

Vous pouvez joindre vos élus :
- au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité);
- au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie)

Directeur de la publication : François Stefani - **Mise en page** : Robert Fois .

Photothèque : © Mairie de Tencin, 1 2 3 Bouge.

Le Bulletin de Tencin - N° 5-juillet 2022